

Direction de la Solidarité  
Sous-Direction Personnes Agées et  
Personnes Handicapées

REÇU A LA PRÉFECTURE  
15 NOV. 2005

Colmar, le

**ARRETÉ N° 2005 - 00564 - DSOL**

du 10 NOV 2005

**portant modification de la composition des membres du  
Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin  
(C.O.D.E.R.P.A.)**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),
- VU** la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du 4 novembre 2005 modifiant la composition du CODERPA,
- VU** l'arrêté n° 2005-00477 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 portant nomination des membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- SUR** proposition du Directeur Général des Services,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n° 2005-00477 du 1<sup>er</sup> septembre 2005 est modifié comme suit :

**Collège n° 1**

**Associations et organisations représentatives des retraités et personnes âgées au plan local :**

1. Confédération Nationale des Retraités

*Membre suppléant :*

Monsieur Pierre SCHERRER  
42 rue de la Chapelle  
68920 WINTZENHEIM

en remplacement de  
M. Bernard FURSTENBERGER

23. Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer de France et d'Outre-Mer

*Membre titulaire :*

Monsieur Bernard FURSTENBERGER  
30 rue des Merles  
68280 ANDOLSHEIM

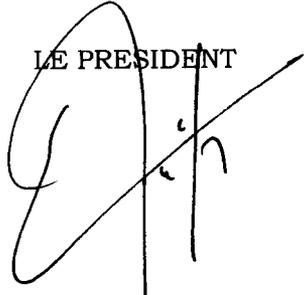
*Membre suppléant :*

Monsieur Georges NEFF  
47 a Faubourg de Mulhouse  
68720 ZILLISHEIM

**Article 2**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

REÇU A LA PRÉFECTURE  
15 NOV. 2005

LE PRÉSIDENT  
  
Charles FURSTENBERGER  
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE Réception par le représentant de l'Etat 15 NOV. 2005  
Publication - Notification le 16 NOV. 2005



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation:

Le Directeur de la Solidarité

Jacques BORDONE